

celui dont nous avons parlé tous deux. Mais à ce sujet, je tiens à signaler que le ministre a formulé une déclaration précise, si le compte rendu est exact. Il a dit que le Canada allait entreprendre d'ici quelques mois la construction de casernes dans la région de Soest, en Allemagne occidentale. Le ministre espère qu'on puisse prendre certaines dispositions permettant au Canada de compter ces dépenses comme partie de sa contribution à l'OTAN.

Ce n'est pas du tout la même chose de verser une contribution à l'OTAN et faire construire les installations par l'OTAN et sous sa direction. Aucune ligne de conduite en ce sens n'a été annoncée à la Chambre et les députés n'ont pas eu l'occasion de se prononcer sur la question de savoir si le Canada devrait construire des casernes en Allemagne ou ailleurs en vertu d'ententes comme celle-là. L'Allemagne n'est peut-être pas le seul endroit où l'on songe à agir de même. Avant d'annoncer catégoriquement que le Canada entreprendra tels ou tels travaux dans un délai prévu et à un endroit déterminé, il me semble que cette ligne de conduite devrait être annoncée à la Chambre, afin de permettre aux députés de se prononcer.

**Le très hon. M. St-Laurent:** L'exposé de notre ligne de conduite sera fait ici et non pas sous forme d'articles de journaux ni d'entrevues avec des particuliers.

**M. Drew:** Je me réjouis de la déclaration du premier ministre, car nous avons posé la question de privilège précisément afin de faire remarquer que les membres de la Chambre veulent que les décisions du Gouvernement soient annoncées ici à la Chambre et non pas par l'entremise des journaux.

## LOI DES TRAVAUX PUBLICS

### SOUSSIONS DEMANDÉES PUBLIQUEMENT POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX

**L'hon. Alphonse Fournier (ministre des Travaux publics)** demande à présenter le bill n° 26, modifiant la loi des travaux publics.

**M. Green:** Expliquez-vous.

**L'hon. M. Fournier:** Le projet de loi dépendra de l'adoption du bill n° 25, pourvoyant à l'administration financière du Gouvernement du Canada, à la vérification des comptes publics et au contrôle financier des corporations de la Couronne. L'alinéa c) de l'article 1 sera modifié et le paragraphe 2 de l'ancienne loi sera supprimé en conformité des dispositions du projet de loi dont je viens de parler et qui a subi la première lecture hier.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois.)

[M. Drew.]

## LÉGISLATION RELATIVE AUX CHEMINS DE FER

### MODIFICATION VISANT À AUGMENTER LES TRAITEMENTS DU COMMISSAIRE EN CHEF ET DES AUTRES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS, ETC.

**L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports)** propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de stipuler, dans le projet de loi tendant à modifier la loi des chemins de fer, soit le bill n° 12, dont la Chambre est actuellement saisie, que les traitements du commissaire en chef de la Commission des transports et des autres commissaires soient augmentés, et que le commissaire en chef actuel devienne maintenant, ainsi que tout titulaire subséquent de ce poste, lors de sa retraite, juge puiné surnuméraire de la cour d'Échiquier.

—Informé de l'objet de ce projet de résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

## LES VÉHICULES

### DEMANDE RELATIVE AU NOMBRE DES VENTES EFFECTUÉES EN 1950 ET 1951

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. G. T. Fulford (Leads):** Vu que des pamphlets coûteux ont été distribués par l'Association des véhicules motorisés, de Vancouver, dont j'ai ici des exemplaires, j'aimerais poser une question à l'adjoint parlementaire au ministre des Finances. Le député peut-il nous dire combien de véhicules motorisés ont été vendus au Canada en 1950 et 1951?

**M. James Sinclair (adjoint parlementaire au ministre des Finances):** Le député a eu l'amabilité de me donner avis de sa question. Bien plus, dès que j'ai reçu ce pamphlet, j'ai pensé qu'on ne manquerait pas de m'en parler. Je dois dire qu'ils est du même calibre que la publication du parti ouvrier-progressiste, déjà mentionnée par le chef de l'opposition. Or la statistique que je présente démontre très nettement le faux principe dont s'inspire ce pamphlet. Durant les neuf premiers mois de 1950,—c'est l'année où il s'est vendu le plus d'automobiles au Canada,—331,244 nouvelles automobiles ont été vendues. Durant les neuf premiers mois de la présente année, après la hausse des impôts et les restrictions sur le crédit, 320,322 nouvelles voitures ont été vendues. Exprimées en dollars, les ventes effectuées par les marchands d'autos, ventes comprenant celles de voitures, d'accessoires et de services, ont atteint en 1950 1,053 millions de dollars. En 1951, elles ont atteint 1,294 millions.